

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■								
		p1	communautaire récréatif		■							
		u1	utilité publique légère		■							
LOGEMENTS		Nombre de logements	min.	1	0							
		Nombre de logements	max.	1	0							
STRUCTURE / BÂT		Isolée		■								
		Jumelée										
		Contiguë										
BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	2	--							
		Largeur minimum	(m)	7	--							
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	80	--							

TERRAIN		Superficie minimum	(m ²)	800	--					
		Largeur minimum	(m)	15	--					
		Profondeur minimum	(m)	45	--					

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	4	--					
		Avant maximum	(m)	--	--					
		Latérale minimum	(m)	1	--					
		Total des deux latérales minimum	(m)	4	--					
		Arrière minimum	(m)	6	--					
		Espace naturel	(%)	30	--					
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,3	--					
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--					
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--					

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)							
		(2)							

ZONE:	Ha 270
Résidentielle de faible densité	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 8.3.3 - Hébergement léger
(2) PIIA 003 - Quai

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme